

Avis du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde sur « les potentialités de développement d'une activité ostréicole dans les marais du Nord Médoc ».

Destinataire

DDTM de la Gironde - Monsieur Laurent COURGEON
Inspecteur principal des affaires maritimes
5, quai du Capitaine Allègre
BP 90 142
33 311 Arcachon cedex

Ce protocole fait suite au dossier préparé par la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, avec la contribution scientifique de l'Université de Bordeaux 1 (UMR EPOC) et des aquaculteurs concernés qui souhaitent développer l'affinage d'huîtres en marais dans le Haut Médoc (une note de la DGAL adressée à la DDTM en date du 17 mai 20 exprimait le besoin d'un protocole expérimental scientifiquement validé).

Ce protocole est divisé en 2 parties : la première visant à répondre aux exigences scientifiques soulevées par la DGAL, la seconde partie apportant des précisions sur les mécanismes chimiques et physico-chimiques mis en jeu.

Avis sur le premier volet : Protocole expérimental visant à tester la faisabilité de l'affinage d'huîtres en marais (pilote par Magalie Baudrimont, Professeur, UMR EPOC, Equipe Ecotoxicologie Aquatique)

Le protocole comprend 3 parties complémentaires pour prendre en compte tous les aspects scientifiques requis :

- étude comparative à 10 ans de la contamination de naissain d huître provenant de l'île de Ré dans les marais, afin de documenter l'influence de la diminution des apports girondins, dans les marais Nord Médoc pendant cette dernière décennie (stratégie similaire à la 1^o étude).
- affinage en marais en vue de vérifier le non dépassement à la norme pour le cadmium et l'évolution des concentrations (cinétiques de contamination sur une période annuelle en 2 fois 6 mois (huîtres en provenance du Bassin d' Arcachon) ;
- étude des capacités (cinétiques) de décontamination, à partir d'huîtres sauvages prélevées dans l'estuaire de la Gironde et placées en marais (Médoc) et sur Grand Banc dans le Bassin d' Arcachon (échelle annuelle) ;

Ces travaux seront menés de l'automne 2012 à l'automne 2013 sur 2 sites avec une périodicité (40 jours) permettant d'obtenir des cinétiques de contamination et de décontamination. L'évolution de l'indice de condition des huîtres (lié à la physiologie des huîtres diploïdes) sera utilisé pour tenir compte des phénomènes de concentration ou de dilution du cadmium dans les organismes. Les résultats seront exprimés en unités permettant comparer avec la réglementation (microgrammes/kg poids frais).

Avis sur le second volet : Evolution temporelle de la qualité des eaux dans les marais du Nord Médoc (contenu métallique en phases dissoutes et particulaires) (pilote par Gérard Blanc, Professeur, UMR EPOC, Equipe TGM)

Ce volet, mené de manière concomitante avec le premier, permettra de diagnostiquer la contamination en cadmium et d'en expliquer les mécanismes (partition entre phase dissoute et particulaire *versus* les conditions du milieu et la physiologie de l'huître).

Plus spécifiquement, ce volet vise à évaluer les quantités de cadmium bio-disponibles pour la ressource (évaluation des fractions de cadmium dissoutes et particulaires assimilées via la nourriture). Il s'agit d'une caractérisation géochimique de ce métal dans les eaux des marais, en suivant de manière

concomitante les paramètres influant sur cette biodisponibilité (ex. : salinité, température, l'oxygène dissous, le pH, le carbone organique dissous, le carbone organique particulaire, la chlorophylle. Pour bien caractériser ces variations physico-chimiques des échantillonnages tous les 15 jours sont prévus pendant un an, de l'automne 2012 à l'automne 2013. Le point de référence ROCCH de La Fosse sera aussi monitoré (les séries temporelles RNO & ROCCH).

De manière générale

Pour les deux laboratoires intervenants, les techniques analytiques utilisées sont bien éprouvées et l'expertise éprouvée (nombreuses publications de rang A sur le sujet).

Le CSEG alerte spécifiquement les laboratoires impliqués sur un commentaire de l'IFREMER qui leur est destiné dans l'avis qu'émet cet organisme sur le protocole : « étant donné que les mesures réglementaires pour la DGAL doivent obligatoirement suivre un protocole de l'ANSES, il est souhaitable que ces laboratoires puissent notamment fournir les preuves de contrôle des résultats d'analyse (passage régulier de blancs, passage d'échantillons de contrôle, ...), et participer à des essais interlaboratoires (EIL) organisés par les circuits d'intercalibration comme QUASIMEME (Quality Assurance of Information for Marine Environmental Monitoring in Europe) en rapport avec ces mesures ».

En conclusion :

Le protocole proposé par le laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux 1 répond aux préoccupations scientifiques inhérentes aux questions posées, et apporte également des précisions sur les mécanismes susceptibles de conditionner la bioassimilation par les huîtres en marais; il apporte les garanties scientifiques nécessaires et est en phase avec l'avis émis par l'Ifremer.

En outre le CSEG donne un avis favorable et recommande :

- qu'un calendrier de l'étude avec notamment la restitution des résultats soit intégré au document soumis ;
- qu'un paragraphe précise les contours de la propriété des données ;
- qu'un suivi de l'étude grâce à une structure type « comité de pilotage » (mixte gestionnaires/professionnels/scientifiques) soit créé pour suivre avec une bonne réactivité l'avancement des travaux ;
- que le comité de pilotage traite de la diffusion des données (confidentielles ? réservées ? publique à accès immédiat ou à accès différé ? ...) de manière à anticiper la gestion de la communication auprès des professionnels, des associations, des médias.

Le Président du CSEG
Benoît Sautour

